



La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle, 2 363 habitants dans l'Ouest Lyonnais, recrute

Un(e) « policier municipal »

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, le policier municipal accompagne les élus dans la mise en œuvre de la politique communale de la sécurité. Il effectue des rondes de surveillance, réalise des actions de prévention nécessaires au maintien de sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Il fait respecter les réglementations en vigueur et peut sanctionner si nécessaire. Il porte un uniforme et une carte professionnelle. Il travaille seul ou en binôme avec le policier pluricommunal. Titulaire du permis de conduire, il peut se déplacer sur l'ensemble de la commune et travaille souvent en extérieur. Enfin, il travaille en étroite collaboration avec l'élu en charge de la sécurité, les différents services de la mairie, les administrés et les institutions de la sécurité (police, gendarmerie, SDMIS).

Missions

Effectuer des rondes de surveillance

- des bâtiments communaux et équipements publics ;
- des entrées et sorties d'école ;
- des biens privés de la population, y compris les commerces et entreprises ;
- des voiries, y compris les aires de stationnement.

Réaliser des actions de prévention

- dans le domaine de la propreté : lutte contre les dépôts sauvages, les bacs poubelle gênant le passage sur les voies ;
- dans le domaine de la voirie : signalement des voies défectueuses, des haies non taillées, de la signalisation absente ;
- dans le domaine de l'urbanisme : en binôme avec le chargé d'urbanisme et/ou l'élu en charge de l'urbanisme, réaliser des constats, métrer pour poser les plaques de rue, etc.
- dans le domaine du stationnement et de la circulation piétonne/routière en informant les administrés, en déplaçant le radar pédagogique et analysant les données recueillies ;
- dans le domaine de la tranquillité publique : lutte contre le bruit, les nuisances de voisinage, les animaux en divagation, la sécurité des manifestations, etc. ;
- dans le domaine de la prévention des différents plans ORSEC et de la mise en œuvre du PCS/DICRIM, PPMS école, etc. : participer à la rédaction des différents plans et de leurs mises en œuvre ;
- veiller à l'application des arrêtés relatifs au pouvoir de police du Maire.

Sanctionner

- se déplacer sur les sites concernés et effectuer un constat ;
- intervenir en flagrant délit ;
- rédiger un rapport à destination du Maire ;

- visionner les images de vidéosurveillance ;
- verbaliser si nécessaire le stationnement gênant, les dépôts sauvages, les nuisances sonores, les incivilités de toute nature.

Savoirs être / Savoirs faire

- Connaître les acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention ;
 - FCO à jour ;
 - Savoir appliquer les règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels (rapports, procès-verbaux, etc.) ;
 - Expérience souhaitée dans un poste similaire ;
 - Être réactif, rigoureux, organisé, discret ;
 - Savoir se maîtriser, s'adapter au public rencontré ;
 - Notions sur le fonctionnement des collectivités et du statut de la Fonction Publique Territoriale ;
 - Travail ponctuel en soirée ou les week-ends, selon les dates de réunions et/ou manifestations communales.
-
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire sur le grade : gardien brigadier ou brigadier-chef principal ;
 - CNAS, tickets restaurant, participation mutuelle et prévoyance ;
 - 35 heures par semaine – temps complet.

Renseignements complémentaires : Caroline FAYE, DGS
Tel : 04 74 01 26 01

CV et lettre de motivation à envoyer par courrier ou par mail à :
Monsieur le Maire
21 place Benoit Dubost
69210 Fleurieux-sur-L'Arbresle
accueil@mairie-fleurieux.fr

Candidatures possibles jusqu'au 2 janvier 2026.

Poste à pourvoir au 1^{er} février 2026.